

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-160 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le lundi 7 octobre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : lundi 30 septembre 2024 - Secrétaire de séance : Bernard PERRET

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 56 - Nombre de pouvoirs : 11 - Nombre de votants : 67

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Thierry DEROUBAIX (*jusqu'à la délibération n°2024-159*), Jean-Marc RIGAUD, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT (*à partir de la délibération n°2024-143*), Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Nathalie MONNET, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET (*jusqu'à la délibération n°2024-157*), Marie-Claude REGACHE, Gilbert BOUCHON, Patrick MILLET, Nazarello ALONSO, Roland BONNARD, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOU, Emilie CHARMET, Roselyne BURON.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Stéphanie PARIS (à Aurélie PETIT), Joël GUERRY (à Jehan-Benoît CHAMPAULT), Stéphanie JULLIEN (à Walter COSENZA), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Luc RAMEL (à Elisabeth LAROCHE), Frédéric TOSEL (à Marie-José SEMET), Jean ROSET (à Patrick BLANC), Gaël ALLAIN (à Gilbert BOUCHON), Eric BEAUFORT (à Roselyne BURON), Bernard GUERS (à Pascal PAIN).

Etaient excusés et suppléés : Denis JACQUEMIN (par Nathalie MONNET), Agnès OGERET (par Roland BONNARD).

Etaient excusés : Françoise GARIBIAN, Jean MARCELLI, Mohammed EL MAROUDI, Frédéric BARDOT, Josiane CANARD, Marcel JACQUIN.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Jean PEYSSON, Joël MATHY, Maël DURAND, Sylviane BOUCHARD.

Objet : Dispositif d'aide au développement touristique – Association Art et musique d'Ambronay – Centre culturel de rencontre

VU l'avis favorable de la commission tourisme du 20 juin 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 23 septembre 2024 ;

VU la délibération n° 2021-100 du 6 mai 2021 actant d'un dispositif d'aides en faveur des associations à vocation touristique ;

M. Patrick MILLET, vice-président délégué au tourisme, rappelle que le budget 2024 de la communauté de communes prévoit une enveloppe pour soutenir les associations qui portent des projets d'investissement en faveur du développement touristique.

La communauté de communes de la Plaine de l'Ain a reçu le projet de l'association Art et musique d'Ambronay. Le projet a pour objet le développement du rayonnement patrimonial et touristique du Centre culturel de rencontre d'Ambronay.

L'opération proposée au titre du dispositif de développement touristique est composée de trois volets :

- Acquisition de supports multimédias pour l'animation de réunions et séminaires
- Le programme « Ambronay numérique », numérisation nécessaire à la médiation pour la valorisation du patrimoine : cartographie sur la période médiévale nécessaire à la reconstitution 3D pour étudier l'évolution de l'Abbaye puis réalisation de podcast
- Développement de la saison estivale, acquisition de supports d'exposition à disposer dans la salle des Tours d'archives.

.../...

La demande de subvention porte sur l'aide à l'acquisition de divers outils pour trois opérations distinctes visant au développement touristique du site. Pour un montant total de 124 600 € TTC.

La CCPA est sollicitée pour un montant de 10 000 €.

Les autres financeurs seront :

- | | |
|--|-----------------|
| - La DRAC | 20 000 € (16 %) |
| - Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes | 30 000 € (24 %) |

Le reste à charge est financé par l'association Art et Musique d'Ambronay pour 64 600 €.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'association Art et musique d'Ambronay.
- AUTORISE le président, ou l'élu ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce projet.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 11 octobre 2024
Publiée le **15 OCT. 2024***

Le Président, Jean-Louis GUYADER

